

position n'a fait aucune déclaration de principes dans tout son discours. Ses paroles ont été :

Je ne plaide pas pour les écoles séparées ; je ne plaide pas contre les écoles séparées ; que la constitution suive son cours.

Si je comprends bien les devoirs qui s'imposent au leader du parti conservateur, par suite de la déclaration faite en 1894 par sir John Thompson, le leader de l'opposition, en s'exprimant comme je viens de le dire, n'a pas accompli son devoir. Et je suis aussi opposé à cet argument du leader de l'opposition que je le suis à celui de l'honorable premier ministre que la constitution lui a fait une obligation d'agir comme il l'a fait. Je conçois parfaitement que la déclaration du très honorable premier ministre reposait non seulement sur des obligations légales mais aussi sur des obligations morales. Cependant, il m'est impossible, tout de même, de partager son avis. Je crois devoir soumettre respectueusement que la conclusion qui s'impose, c'est que si nous voulons résoudre cette question de façon satisfaisante, et assumer les responsabilités nécessaires, chaque parti devra nettement s'expliquer une fois pour toutes là-dessus. On devrait pouvoir, par exemple, venir nous dire : Au point de vue politique, et au point de vue de l'équité et de la justice, ces provinces ne devraient pas être privées du droit exclusif de diriger leur propre système d'enseignement. Si on n'est pas prêt à prendre cette attitude, ou à s'y opposer formellement, alors nous n'accomplissons pas nos devoirs de représentants. C'est bel et bon, pour le leader de l'opposition, de venir nous dire : Tenons-nous en à la constitution. Voilà un programme suffisamment large pour que tous les membres de cette Chambre s'y rallient. J'espère bien que nous sommes tous ici, en cette Chambre, disposés à nous en tenir à la constitution. Mais, dans tous les cas, le parti conservateur de ce pays ne peut pas espérer que cette devise lui ralliera l'unanimité, et il ne peut pas non plus en approuver les termes. Déjà, trois ou quatre de ces honorables messieurs de la gauche nous ont déclaré que cela ne leur conviendrait pas. L'honorable député de Beauharnois et l'honorable député de Jacques-Cartier, qui sont deux chefs conservateurs dans la province de Québec, nous ont déclaré qu'ils donneraient leur appui au Gouvernement et qu'ils ne se rallieraient pas à la devise du chef de l'opposition. Loin de moi la pensée de vouloir accuser ces deux honorables députés de déloyauté ; au contraire, on serait porté à croire que la devise du chef de l'opposition est un simple leurre. Y a-t-il là quelque chose qu'on veut nous cacher, ou les termes en sont-ils rédigés de façon que le leader de l'opposition et ses amis puissent au besoin s'en servir comme d'un bouclier ? En attendant, cela leur épargne des explications embarrassantes, et on ne saurait vraiment mieux trouver, dans l'occurrence, que ces paroles :

M. L. G. McCARTHY.

Je ne plaide pas pour les écoles séparées, et je n'argumente pas, non plus, contre ces écoles.

Je professe le plus grand respect pour le leader de l'opposition, et surtout je tiens en haute considération ses opinions légales.

M. BOYCE : Je suis heureux que mon honorable ami soit animé de si bons sentiments à l'égard du chef de l'opposition.

M. L. G. McCARTHY : Je suis flatté que mon honorable ami puisse se croire si important qu'il s'imagine que nous puissions faire grand cas de ce qu'il peut ici penser, et en dépit de ton sarcastique des paroles de mon honorable ami, je répète que j'ai le plus grand respect pour les opinions légales du chef de l'opposition. Mais durant les quatre heures où s'est déroulé le discours du chef de l'opposition, je n'ai pas vu qu'il eût exprimé la moindre opinion légale sur l'effet que pourrait avoir la mise à exécution de son programme de nous en tenir à la constitution. A la suite du leader de l'opposition nous avons eu un discours éloquent d'un des doyens de cette Chambre, qui s'est affirmé dans un nouveau rôle. Bien qu'il ait déjà passé vingt ans en cette Chambre, l'honorable député de Toronto-nord a cru devoir se mettre, en cette occurrence, en contradiction absolue avec tout son passé politique. Cet honorable député—et cela soit dit sans l'offenser—a pour ainsi dire fait litière absolue de tous les principes dont il s'était fait autrefois une règle inflexible sur cette question. Parlant récemment à Toronto, à l'Université McMaster, il a dit :

Une intégrité à toute épreuve est la troisième qualité que doit avoir tout aspirant aux honneurs politiques. On ne se trouve jamais bien de la malhonnêteté. Tôt ou tard, l'homme malhonnête expie ses fautes, et c'est le public qui finit par être le plus fort.

Voilà, Monsieur l'Orateur, les propres paroles de l'honorable député (M. Foster) qui, dans l'intervalle écoulé de 1882 à 1896, a appuyé le bill des Jésuites, bill qui reconnaissait le pouvoir du pape en ce pays, et qui mettait à la disposition du pape au-delà de un million de dollars de notre argent. Le même honorable député s'est aussi déclaré en faveur de l'usage officiel des deux langues dans les territoires du Nord-Ouest, et il a essayé de forcer le Manitoba à accepter les écoles séparées. Il a aussi refusé en 1894 d'enlever ce même article, qui est aujourd'hui la cause de toutes ces difficultés, et il a emboîté le pas derrière sir John Thompson quand celui-ci a dit, en 1894 :

Les motifs que nous pouvons avoir pour adopter cette loi des écoles séparées, en 1875, sont tout aussi bons aujourd'hui qu'ils l'étaient alors.

N'est-ce pas là une déclaration de principes ? N'est-ce pas là une déclaration à laquelle un homme public devrait être fidèle, quoi qu'il pût advenir par la suite ?

Je crois devoir aussi vous rappeler, Monsieur l'Orateur, que ce même honorable dé-